



Pyrénées-Atlantiques

# **AVIS AUX ELECTEURS** **ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES**

Suite aux démissions successive du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux, des élections Municipales sont organisées selon l'Arrêté Préfectoral n°64-2024-02-07-00001 portant convocation des électeurs pour des élections partielles intégrales dans la commune de Momas, en vue de procéder à l'élection de 14 conseillers municipaux.

**Elles auront lieu le**

**Dimanche 24 mars 2024**

**de 8h à 18h**

**dans les locaux habituels de vote**

Les déclarations de candidatures sont reçues à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques (Bureau des élections et de la réglementation générale) du lundi 4 au mercredi 6 mars 2024 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le jeudi 7 mars de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.